

FC P.S.E. 1

Formation Continue Premiers Secours en Equipe de Niveau 1

Public concerné

Tout public âgé de 16 ans minimum
Prérequis : PSE1 à jour de sa dernière FC

Renseignements pratiques

Durée : 6 heures
Participants : 6 à 18 stagiaires
Attestation : modèle annuel de l'instruction ministérielle de la DGSCGC
Actualisation : Formation Continue 6h/an

Moyens pédagogiques

Matériel : Vidéoprojecteur, Défibrillateur, valise pédagogique et Mannequins, salle spacieuse, chaises...

Intervenant : 1 formateur Premiers Secours à jour de leur formation continue pour un groupe de 6 à 12, 2 pour 13 à 18.

Evaluation : Formative à visée certificative.

Validation : Participer à toute la formation, cette évaluation qui peut donner objet d'« évaluation favorable » ou « de notification d'évaluation défavorable ».

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques).

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp76.com

Grand Public : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp76.com

Documentation

Chaque participant reçoit :
 - Documents à jour + note DGSCGC

Renseignements

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA SEINE MARITIME – UDSP76

2 Bis Rue du Colonel Trupel – 76190 YVETOT
 02.32.70.44.35 – udsp76@gmail.com - www.udsp76.com

N° agrément FNSPF : PSE1 – 1808 A 14 du 03/08/2018

SIRET : 78 112 44 09 000 25 - **Code APE** : 949 9 Z

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Normandie – Préfet de la Seine-Maritime sous le numéro : 7693013 A

V.4 – 19 Juin 2024

Objectifs

Maintenir à jour les compétences nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Déroulé pédagogique

- **Accueil et Présentation** du formateur et du programme de la formation
- ✓ Mise à jour des compétences en fonction du programme annuel à minima défini par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.
- **Mises en situation**
- **Réponses aux questions, clôture formation**

